L'ABEILLE.

PAR [illegible], MAGNE & CO.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible] piastres par an, pour la feuille, payable d'avance; [illegible] piastres pour la feuille [illegible] campagne et publiée trois fois [illegible] payables d'avance pour ceux [illegible] l'année, [illegible] en dehors de la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué que lorsque les comptes arriérés ne seront payés. Les abonnés qui voudront discontinuer leur abonnement doivent donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Toute changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

Abonnement pour l'année aux annonces—Les marchands et personnes tenant magasins en détail, $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bateaux à vapeur, et les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens payables d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à leur propre [illegible].

Les Annonces de mariage et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des personnes, les annonces de bénéfice &c. &c. devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles seront chargées $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces et articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la classe ordinaire d'affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves et égarés &c. &c., seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance.

Les Taxations et autres documents [illegible] mouvement du public, faisant [illegible] de ces annonces, pendant la saison [illegible] sera $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, seront le double du prix ordinaire.

A LOUER.

BUREAUX [illegible] S. C. TOMPKINS.

11 d

A LOUER [illegible] R. BRUGIER, [illegible] Louis.

A LOUER PRESENTEMENT—Le Magasin No. 24, rue Toulouse, vis-à-vis la Banque des Citoyens, et un grand Magasin de dépôt, situé au fond de la [illegible] pour mettre les marchandises de [illegible]. S'adresser à R. BRUGIER, No. 2, rue St. Louis. 29 nov

A LOUER—Trois maisons en briques, dans la rue Madison. Pour les conditions, s'adresser à JACOB HART, 25, rue Conti. 30 nov

A LOUER jusqu'au 1er octobre 1840, et à un prix réduit—Une maison à deux étages, très commode, située dans la rue du Port, en deça de la rue Casquelae. S'adresser au bureau de la Douane. 13d—10-3-j

PORC MESS—400 barils nouveau porc, en débarquement du bateau à vapeur Vicksburg, et à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nelle Levée. 31 d

FARINE—500 barils en débarquement et à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée. 31 d

GRAISSE fraîche—150 barillets graisse en tranches, en bon état, venant d'être reçus et à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée. 31 d

PORC prime—100 barils à l'inspection, à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée. 31 d

PORC M. O.—100 barils à l'inspection, à vendre par HADDEN & HALL, 33, Nouvelle Levée.

CHAUX de Thomaston—1000 barriques en débarquement du navire Alhambra, à vendre par G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 31 dec

TOILE A DRAPS—32 balles toile grise, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co. 31 dec

INDIGO—20 surons caraccas, 5 caisses Manille à vendre par J. B. FIELD, 73, Bienville.

JAMBONS [illegible], à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras. 31 dec

PRIME, Mess et Bouts de Porc, à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras. 31 d

PORTER de Londres—150 tonneaux, dit double Brown Stout, à vendre par HOLMES & MILLS, Place de la Banque. 31 dec

SAUMON D'IRLANDE—4 tonneaux [illegible] 112 boîtes de 2 livres, nouvellement [illegible] à vendre par HOLMES & MILLS, Place de la Banque. 31 dec

JAMBONS, côtes et épaules en boucauts, 1re qualité, à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

LARD—50 barils lard en [illegible], à vendre par S. B. MULLEN, 17 Poydras. 31 d

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par S. B. MULLEN, 17, rue Poydras.

PRIME BŒUF—[illegible] barils à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

MESS bœuf—50 1-2 barils à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras. 31 d

BEURRE de Goshen—20 barillets à vendre par S. B. MULLEN, 17, Poydras.

TRAITES sur New York à [illegible] jours, à vendre par LAUVE & [illegible], [illegible] rue Royale.

RIZ—75 tonneaux et 14 demi tonneaux riz [illegible] à vendre par S. A. BARELLI, 61, Commune.

RAISINS—600 corbeilles à vendre par S. A. BARELLI, 61, Commune. 31 d

MOUTARDE—50 caisses à vendre par S. A. BARELLI, 61, Commune. 31 d

VINS—70 caisses d'une douzaine de bouteilles, vin de Madère des Indes Orientales et aussi 50 caisses Pale Cherry, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 30 dec

JAMBONS—20 tonneaux en barils, de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

MELASSES—150 bbls, à vendre sur une plantation à quelques milles de la ville par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 30 dec

CAFE DE RIO—700 sacs fin nouveau, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CORDES et TOILES—50 balles toiles, et 50 rouleaux cordes, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

CAFE DE JAVA—50 sacs fin vieux, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 30 dec

FARINE—500 bbls superfine, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier. 30 dec

EAU DE VIE ET GENIEVRE—5 1-2 pipes eau de vie, cognac marque Dumont & Bignette, 5 pipes genièvre marque Swan de Hollande, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

BOUTS en caisse—3000 assortis, ED. SPRAGUE, 26, Douane.

TRAITES sur New York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

MELASSES—63 barils arrivés par le steamer Paul Jones, vis-à-vis la rue Conti. ALLAIN & TREMOULET, 11, Conti.

TRAITES sur New-York, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp.

MARCHANDISES pour le Mexique, cotonnades anglaises, fabriquées pour le marché Mexicain, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale. 30 dec

SALPETRE de diverses dimensions, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

MELASSES—350 barils 1re qualité à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

CAFE DE RIO—récolte nouvelle 1re qualité, à vendre par G. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

GRAISSE—1008 barrillets de Cincinnati, et 114d [illegible] LAYET & AMELUNG, 17 Commune.

RIZ—25 tierçons, Caroline nouveau et première qualité, 3 tierçons inférieur. LAYET & AMELUNG.

BŒUF—150 barils prime bœuf. LAYET & AMELUNG.

TABAC FABRIQUE—15 boîtes Kentucky, [illegible] marché. LAYET & AMELUNG.

TOILES et CORDES D'EMBALLAGE—90 pièces Kentucky, et 31 rouleaux. LAYET & AMELUNG.

PORC—140 barils mess, 200 échines et mac[illegible] LAYET & AMELUNG.

CIGARES EN PAPIER—59 barils et 4 caisses cigares en papier de Mendoza, à vendre par J. M. CABALLERO, 50 St. Louis.

CIGARES—120 milliers de las Havane, à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale.

PORTER DE LONDRES—double porter de Brown Stout, d'Abbott en quarts et bouteilles à vendre par CHARLES CLEGG, 47, rue Royale.

MELASSES—50 tierçons et 30 [illegible] en quarts, à vendre par VENNARD & GODDARD, 36, Camp. 30 dec

TOILE unie pour draps—60 balles à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, Gravier.

WHISKEY—200 barils, à vendre par G. DORSEY, 44, Nelle Levée.

[illegible] SOUCHES à ressort, à vendre par H. BEACH, 40 et 48, rue Royale. [illegible] H. BEACH, 46 et 48, rue Royale. [illegible] ARD, 31 V. Levée. [illegible] rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER entre la Nouvelle Orléans Donaldsonville et Baton Rouge—Le bateau à vapeur PAUL JONES, capitaine Tomason, ayant été parfaitement réparé, fera les voyages entre les ports ci-dessus, partant de la Nouvelle Orléans tous les mardis à dix heures du matin et de Baton Rouge à 10 a. m. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HENRY TETE, 13 Conti. 4 nov

A FRETER—Le brick COURIER, capitaine Williams, est prêt à recevoir du fret pour n'importe quel port au Sud de Hatteras. S'adresser au capitaine à bord, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Grav. 27 d

A FRETER—La barque Marion, capitaine Tripe, du port d'environ 600 balles. S'adresser à VENNARD & GODDARD, 36 Camp. 25 d

A FRETER—La goelette CANING, du port de 100 on 140 boucauts, prendra du fret pour un des ports de sud ou de l'ouest. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 23 dec

DEMANDE—Une goelette [illegible] du port de 120 boucauts; pour un port du Golfe. S'adresser à J. H. ASHBRIDGE. 23 dec

POUR CHARLESTON—La goelette ELIZABETH, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis les bâtiments du triangle ou à J. B. FIELD, 73 Bienville. 24 d

POUR CHARLESTON—La goelette HARRIET, capt. Jones. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 23 dec

POUR MOBILE—La goelette paquebot J. W. BRENWOOD, capt. Anderson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 23 dec

POUR NEW-YORK—Premier navire—Le superbe SHAKESPEARE, capt. Iacorresi, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord, un peu au-dessous du marché aux légumes ou à FOSDICK & BARNES, 70, rue du Camp. 23 dec

POUR BALTIMORE ET NORFOLK—Le brick A. LINCOLN, capt. Burk, partira sous peu. Pour balance du fret, et passage, s'adresser à bord, ou à J. W. ZACHARIE & CO. 80, rue Douane.

POUR BALTIMORE—Le brick BORDEAUX, capt. Mattson, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à GEO. BEDFORD & BECK, 24, rue de la Douane. 23 dec

POUR BALTIMORE—Le navire SEAMAN, capt. J. S. Nickerson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick A. L. TE[illegible] capt. Clark, ayant la moitié de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de [illegible] balles coton ou passage, s'adresser à ED. BRIDGE, 60, Gravier. 19 dec

POUR BOSTON—Le navire CAROLINE, capitaine Lemist partira sous peu pour le port susdit. Pour fret de 200 balles de coton et passage, s'adresser à bord au quai de la [illegible] St. Joseph ou à HENRY A. NORCROSS & CO. 68 Camp. 19 déc

POUR BOSTON—Le brick RUSSIA capitaine McManus, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17 déc

Ligne de Paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Boston.—Le navire A. I. FERAX, capitaine Dealey, ayant son fret engagé et allant à bord, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, trois rues plus bas que le railroad, ou à JOHN A. MERRITT, 53, Camp. 16d

LIGNE de Paquebots entre la Nouvelle-Orléans et Charleston—Le beau brick fin voilier A. J. CHAPMAN, capt. Thompson, ayant déjà une partie de son chargement, partira pour Charleston avec dépêche. Pour balance du fret et passage, s'adresser à J. A. BARELLI & Co. 61, rue de la Commune. 23 dec

POUR PHILADELPHIE—La goelette ALCIOPE, capitaine Eldridge, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 50 barils et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 19 dec

A FRETER—Pour un des ports de la Méditerranée—Le brick fin voilier CONDOR, capitaine Grenville, maintenant en déchargement entre les deux halles. S'adresser au capitaine à bord ou à TH. BARBANCY, 6 Conti. 5 déc

POUR VERA-CRUZ—Le beau Brick fin voilier KANHAW, capitaine Walsh, ayant une partie de son chargement d'engagé ou en train d'embarquement, partira incessament pour cette destination. Pour balance de fret ou pour passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à J. W. ZACHARIE, 80 Douane. 27 d

POUR LE HAVRE—Le beau navire de première classe SHEFFIELD, capitaine Porter partira immédiatement pour cette destination. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à BOUTIN, GALLY & Co. No. 79, rue Toulouse. 15 déc

POUR LE HAVRE—Le beau navire TIGER, capitaine Baker, ayant la moitié de sa cargaison à bord, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à S. et J. P. WHITNEY, 73 Camp. 11 déc

POUR LE HAVRE—Le beau navire A. ANN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Emballow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à HEBAULT FRERES, 78 Bienville.

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe GEORGIANA, capt. Parson, ayant presque toute sa cargaison, partira pour le port susdit. Pour fret de 200 balles et passage, s'adresser à KOHN, DARON & co. 28 Bienville. 19d

POUR LE HAVRE—Le navire EDMOND PERKINS, capitaine Ingersole, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 2 dec

POUR BORDEAUX—La barque PETITE SUZANNE, capitaine Laguerenne, [illegible] le 15 janvier. Pour fret et passage, s'adresser au capitaine à bord ou à J. T. LAMERENNE & CO. [illegible] Tchoupitoulas.

POUR BORDEAUX—Le navire VAILLANT, partira positivement [illegible] du courant, pour fret de 100 balles [illegible] s'adresser à bord vis à vis [illegible] F. JORDY, 118 Royale. 16 déc

POUR MARSEILLE—Le navire de première classe, L'ARTHEMISE, capitaine Leftf partira immédiatement pour cette destination. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à bord ou à AUGTE. MOISSE, 85 St. Louis. 27 d

POUR LIVERPOOL—Le navire CARAVAN, capitaine Nichols, partira incessament. Pour fret de 100 balles de coton ou pour passage, s'adresser à S & J P WHITNEY, 73, Camp. 27 d

POUR LIVERPOOL. Le navire PERUVIAN, capitaine Smith, partira incessamment. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 72, Camp. 7 nov

POUR LIVERPOOL—La barque ELEANOR, capitaine McPherson, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HOLMES & MILLS, 9, Place de la Banque. 25 d

POUR LIVERPOOL—Le navire (A. I.) PONTIAC, capitaine Parker ayant tout sa charge engagée, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHERS 57 Magasins. 13 déc

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire AI FORBES, capit. King, partira sous peu. Pour passage s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 14d

POUR LE LIVERPOOL—Le navire AI MAJESTIC, capit. Mustan, ayant la plus grande partie de son fret engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles coton et passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 14d

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe, bon voilier, NIAGARA, capitaine Cole, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp. 8 déc

POUR LIVERPOOL—Le navire MEDORA, capitaine Lunt, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp. 3 déc

POUR LE HAVRE—Le navire NORMAN, capt. Wood, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton ou passage, s'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 25 nov

POUR COWES ET UN MARCHE—Le navire fin voilier COPERNICUS, capitaine Harslope, partira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R GRONING & Co. 10 déc

POUR GLASGOW, Ecosse.—Passage seulement.—La barque HELEN MAR, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp. 17 déc

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE, n. 126, rue du Canal, près la rue Dauphine. Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont en main un grand assortiment de graines de jardinage de toute description, venant de M. Thorburn à New-York. Aussi, graines de trèfle rouge et blanches, graines de fourrage mixte, instrumens aratoires, livres de jardinage et pour la culture de la soie, arbres, arbres fruitiers, plantes, mûrier multicaulis, etc. Ils prennent aussi la liberté d'informer ceux qui ont reçu un ouvrage sur l'agriculture pour ce climat, adapté à la culture d'un jardin, et appellent l'attention des jardiniers et autres à leur assortiment de graines. La qualité supérieure de leurs articles rencontrera l'approbation de ceux qui en feront usage.

N. B.—Récemment reçu de New York, un joli assortiment de bulbes de fleurs allemandes, racines et dahlias doubles; aussi, une grande variété de roses et haricots. Les bulbes sont de première qualité. Aussi quelques belles têtes d'ognons. 16—6m

NOUVELLE MAISON PARISIENNE. THEODORE GUEDON coiffeur, rue de Chartres no. 150, vis à vis l'hôtel d'Orléans, a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de recevoir un grand assortiment d'objets divers, tout ce qu'il y a de plus à la mode.

Cravattes de bal, du négligé, cols anglais, bretelles, [illegible], chemises, gants, chaussettes de soie, et [illegible] pour bal, cordons de montre de toute forme, foulards, gravures nouvelles, etc. etc.

PARFUMERIE.

Amandine pour adoucir la peau et quantité d'autres [illegible] appréciées avec brevet d'invention tant pour les [illegible] pour l'usage de la toilette, pommade [illegible], régénérateur [illegible], bandeline et [illegible] pour fixer les cheveux [illegible] extraits d'odeur tirés [illegible] de lavandre, embrée et [illegible] nouveau, rouge et blanc de [illegible] d'ours etc. etc.

[illegible]ETTERIE.

[illegible]

ACADEMIE DE DANSE,

Rue Royale no. 60.

M. R. DEVOTI a l'honneur de prévenir ses élèves ainsi que les dames et messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il a ouvert ses cours.

Il enseigne la danse moderne, toute espèce de pas, de nouvelles figures de contredanses et [illegible].

Les personnes qui voudront [illegible] leurs enfance dans cette [illegible] ainsi que des [illegible] tenir des [illegible].

Jours des classes: mardi et jeudi de 6 à 8 heures du soir.

Les leçons particulières auront lieu dans le courant de la journée.

Conditions: chaque mois payable d'avance. 17 déc.

ACADEMIE DE DESSIN.

M. R. D. CANOVA, [illegible] a l'honneur de prévenir [illegible] qu'il se propose [illegible] du 16 [illegible] méthode [illegible]

Arrangemens Particuliers:

Les Lundis, Mercredis et vendredis de 6 à 8 heures [illegible]

[illegible] de 1—3 heures après-midi. [illegible] payables d'avance; par [illegible]

REFERENCES:

[illegible] Roman, Gouverneur,

P. Soulé,

Dr. Ingals, président du collège Jefferson,

Charles Gayarré, juge,

W. [illegible], Major général,

J. B. Plauché, général. 19 déc

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre:

Vin de Champagne 1re qualité,

do de Chambertin 1re qualité,

do de Bourgogne,

do de Haut-Brion, Lanose, et Lafitte,

do de Frontignan, St. Emilion Haut Brion &c.

do Blanc de Sauterne,

do du Rhin, Kockeimer &c,

Eau de vie vieille de cognac,

Liqueurs assorties de Paris et Bordeaux,

Marasquin, noyaux, dantzic, crême de thé,

Raisins secs de Malaga, en très bon état,

Fruits, pêches, abricots, prunes, cerises dans leur propre jus,

Confitures au sirop de France, du Nord et de la Havane,

Saucissons de Lyon et de Marseille,

Fruits crystallisés et nougat de Marseille,

Liqueurs en porcelaine de divers formes,

Asperges en jarre, en sauinure,

Patés truffés, perdrix, cailles, lièvres &c,

Saumons, alose, lamproie conservés en boites de fer blanc,

Truffes du Périgord de 1re qualité,

Raisins secs de Malaga MR en 1-4 et 1-2 boites,

Amandes de Gênes,

Sardines de Nantes en 1-2 et 3-4 et gr. boites,

Genièvre de Hollande véritable en cruchons,

Anisette de Bordeaux,

Pruneaux en jarres,

Petits pois en boites et demi-boites,

Chaises, chambres pour [illegible] les jours,

Madère, Sherry et Port Wine,

Macaroni et vermicelle d'Italie,

Parfumeries, eau de cologne très fraîche,

Allumettes chimiques à friction, de Paris,

Jambons de Westphalie et de l'Ouest,

Saucisses assorties de Marseille,

Fromages de gruyère et de Hollande,

[illegible] kirch et bitter,

[illegible] très fraîche,

Et en général [illegible] pour familles et [illegible].

LOREILLE & VALETON, Encoig. Royale et Douane. 30d

CONSERVES alimentaires de J. Colin—En débarquement du navire Zampade Nantes:

Sardines à l'huile,

Champignons au naturel,

Petits pois en boites et demi-boites,

Oseille en boites,

Cerises à l'eau de vie, à vendre à des prix modérés par J. MATERRE & co, 8 St-Louis. 25 d

EN déchargement du navire Petite Suzanne et Majesteux de Bordeaux et à vendre par les soussignés:

450 barriques vin rouge diverse qualité, 225 demi barrique vin blanc do, 1200 caisses vin rouge do, 150 caisses liqueurs do, 150 caisses fruits à l'eau de vie, 50 caisses absinthe Suisse, 800 paniers anisette do, 150,000 bouchons de. CHS. ROYER & V. LABATUT, 175, Royal. 25 d

HUILE de Sperm, Café, Marinades, Rum, Sel, &c—500 sacs café nouveau de Rio; 2000 gallons huile de sperm purifiée, en barriques, [illegible] et tonneaux; 550 caisses marinades, ketchups, moutarde américaine en petites boîtes; poivre de Cayenne; capres; poudre de Curry de la manufacture de L'ea, à Boston; 50 barils rum de N. Angleterre; 75 barils vinaigre de cidre; 100 tonneaux cordage Manille goudronné; 2500 sacs de 2 boisseaux sel des Iles Turques à vendre par G. BEDFORD & BECK, 34 Commune. 31d

CAFE DE RIO—De la nouvelle récolte et de qualité supérieure, venant directement de Rio, à vendre par GEO. GREEN & BRO, 26 Camp. 31d

HUILE—5000 gallons huile pressé pour l'hiver 3000 do pour l'automne; 3000 do huile de baleine; pour l'hiver, 60 barils huile pour tanneurs; 2000 gallons huile de lin, à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville. 31d

MAIS—1000 sacs à vendre par J. A. LAVILLEBEUVRE, 17, rue des Magasins. 31d

BŒUF—80 barils nouveau prime; 40 do creme à l'inspection, à vendre par J. A. LAVILLEBEUVRE, 17 Magasins. 31d

COFFRE FORTS en fer à vendre par N. F. COMELY, 37, Camp. 28d

CHAMPAGNE—20 paniers champagne, à vendre par E. & J. ANDREWS, 28 déc 25, rue Gravier.

DUBLONS espagnols, à vendre par E. BREWSTER, 37, Canal. 27 d

BILLETS de l'Ouest—Illinois, Indiana et Kentucky, à vendre par E. BREWSTER, 37, Canal. 27 dec

BOTTES & SOULIERS—40 caisses bottes peau de daim, 6 douzaines brodequins de Russet, grande dimension, 30 caisses bottes en veau couture, 5 caisses brodequins, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 31d

SOIES de la Chine—

8 caisses mouchoirs des Indes, [illegible],

8 do do levantine noirs, à bord rouges,

2 do do noirs ayant droit au drawback. R D BLOSSMAN, 30, Bienville. 28 dec

LIQUEUR, vin, huile d'olive, etc.—50 caisses liqueurs superfine, distillation à la vapeur, 100 caisses, vin de Bourgogne, vin du Rhin, vin de Medoc, 250 paniers huile d'olive, à vendre par S. LATAPIE, 70 Vieille Levée. 25d

DEPOT de voitures, rue Royale No. 46 et 48—A. Beach & Co. invitent l'attention du public à leur [illegible] assortiment de voitures, cabriolets, barouches, [illegible] à bas prix pour comptant ou [illegible]. 25 déc

MARCHANDISES POUR PLANTATION—[illegible] chevillés; bottes, chapeaux [illegible] de Lowell Nos. 1 et 2, [illegible] FROST & Co. 25d

MARCHANDISES pour [illegible] Creas, Platilles, Bretagnes, [illegible], &c. HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 25 déc

MARCHANDISES SECHES—20 balles flanelle rouge, [illegible] à chemises écrue; 10 balles no 1, coton écru, 10 do no 2 do 10 do; 10 do kerseys; 1 caisse chambres; 3 do mouchoirs [illegible] à vendre par JOS. B. FIELD, 73 Bienville. 31d

CHAUSSONS de laine—175 douzaines chaussons de laine pour la [illegible]. FROST & Co, 8, Douane. 31 d

CHAPEAUX en castor, soie noirs et gris de Russie à vendre par FROST & Co, 8, Douane. 31 d

HABILLEMENS—37 caisses de diverses qualités bons pour le commerce de la campagne à l'usage des plantations. FROST & Co, 8, Douane. 31 d

50 BALLES toiles à draps écrues 4-4, marque Lawrence, 50 do do 4-4 do Greatfall; 20 caisses toiles à chemises et à draps écrue soie fine de l'Inde à coudre; shals légers en soie de l'Inde, pour le marché mexicains. WM. P. VINCENT, Place de la Bourse entre Conti et Bienville. 31d

TABLES D'INTERETS, à 8, 10 et 12 pour cent, nouvellement reçues et à vendre par DAVID FELT & Co, mds de papiers 24, rue de Chartres. 28 déc

MARCHANDISES D'HIVER—Tissus de laine et de coton, en magasin et à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, rue Bienville. 25 déc

DAMEJEANNES—de 1 à 2 gallons, en débarquement du Tuscany, HAGEDORN & CRAMMER, 50, Bienville. 25 déc

CIGARRES—30,000 regalias, en débarquement du brick Thoosa, à vendre par WOOD & SIMMONS, 83, Magasins. 25 déc

JOHN A. MERRITT, rue du Camp, No. 53, offre à vendre; 500 barils vin d'Espagne, 500 barils cloux assortis, 500 caisses savon brun, 6000 sacs pitre 24 main, 100 barils rhum de la Nouvelle-Angleterre, 15 pipes genièvre de Hollande, 28 tonneaux saleratus, 100 caisses champagne, 50 rouleaux corde. 28 déc

ENCRE INDELIBILE, pour marquer la soie, le lin, le coton, à vendre par DAVID FELT & co, mds de papiers 24 rue de Chartres. 28 déc

BALANCES PATENTEES pour peser de 600 à 2500 livres, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane. 28 déc

HOMARDS marinés—20 caisses de Underwood, en jarres d'un gallon et demi gallon, à vendre par DAVIS & HOBART, 18 Douane. 20 déc

GROSEILLES sauvages—50 quarts et barils, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier. 28 d

TOILES et Cordes d'emballage—50 pièces toiles de Kentucky et 100 rouleaux cordes de [illegible] dimensions du Missouri, BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 24 d

LES soussignés ont en magasin et offrent en vente les articles suivans:—15 tonneaux fer anglais en barre; 50 paquets acier do; 50 do. do. cercles; 100 caisses cuivre en feuille assorti; 20 do. do. pour chaudronniers; 50 boîtes ferblanc; 20 saumons étain; 4 balles couvertures anglaises communes; 50 paniers terrerie; 25 paquets verres à vin et vitres; 100 barriques brown Stout de Londres 15 do. vieux Madère de do; 2 caisses tapis huilés; 2 balles tapisserie; 9 barriques peintures anglaises, bonne qualité. S. HEATH & Co, 95, Camp. 24 déc

MONTRES—Reçu de M. J. Tobias & Co un bel assortiment échappement à la Duplex; do en argent; do de Lépine, garanties, épingles, mosaïques, chaines d'or, cachets. HYDE & GOODRICH, 15, Chartres. 24 déc

TOILE CIREE—34 ballots, de toutes dimensions, en déchargement du navire Tamchend de Liverpool, à vendre soit la facture entière, soit un ballot séparé. W. PREHN, 15 Douane. 24 d

CUCULLU, LAPEYRE & CO—Offrent en vente 600 sacs café vert de la Havane; 250 do de Rio; 200 tôles tabac de Cuba en feuilles; 800 milliers cigares de toute espèce; 200 caisses raisins Malaga; 150 do citrons; 100 barriques vin de Catalogne; 50 quartauts vin fin d'Espagne. 23 déc

AVIS.—Perdu ou égaré, un billet souscrit par Veuve Duverney à l'ordre de Mr. François Duverney, et par lui endossé en date du 5 décembre 1839, de la somme de cent soixante et dix piastres; le public est prévenu de ne pas négocier, vu que opposition a été mise sur le dit billet. L. DUVERNEY.

CIGARRES de la Havane—Un assortiment complet de Regalias, Cañones, Imperiales, Trabucos, Cazadores, idem de do dorés, Présents de l'Havane, Janvier; le tout des marques les plus réputées telles que Constancia, [illegible], Yric, Cabaña Pezcual, Norma, Vos-Murgaia, Tacon, [illegible] Lopez, Manuel Amaros, [illegible], Vanna, etc. à vendre par J. M. CABALLERO, 50, Saint Louis. 30 d

VENTES A L'ENCAN.

SUCCESSION DE MARIE NATHANS, FEMME DE JOHN BELLOW, Sr.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu Mercredi le 22 de mois janvier 1840, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis: en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, daté 28 décembre 1839, les propriétés ci-dessous décrites, appartenant à la communauté existante entre Marie Nathans, défunte, et John Bellow, [illegible]:

1o. Un Lot de Terre situé dans le faubourg [illegible] rue des Bons Enfants, [illegible] St. Antoine et Tréme [illegible]

[illegible]

2. [illegible] de terre situé [illegible] la rue [illegible] faisant [illegible] des Bons Enfans [illegible] Champs Elysées, [illegible] plan fait par J. Pillé, portant date du 12 décembre 1833, mesurant, mesure américaine, 34 pieds 8 pouces 4-6 de face à la rue Champs Elysées, sur 105 pieds 9 pouces 4-8 de profondeur, le tout avec les améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—L'acquéreur se rendra responsable de la réversion d'un hypothèque de $1000 payable comptant et la balance à un et deux ans.

3. Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, en cette ville, [illegible] d'une partie du no. 4 et d'une partie du lot no 5, sur un plan de 10 lots fait par J. Pillé [illegible] 21 du mois de mars 1831, annexé à un acte fait par devant F. De Armas notaire pub. le 1er juin de la même année, lequel lot est désigné par le nd 1 sur un plan fait par D. J. Pillé le 10 avril 1833 et déposé dans le bureau de G. Legardeur, ci-devant notaire public par un acte du 8 mai 1834; ledit lot ayant, mesure américaine, 21 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Champ Elysées entre les rues Victoire et Levée, sur 119 pieds de profondeur ouvrant sur la profondeur de manière à mesurer 21 pieds 10 pouces et 4 lignes sur la ligne de derrière; cette ligne fait face sur une longueur de 19 pieds 6 pouces et 1 ligne à une allée commune à tous les lots, aux maisons et maisons neuves voisines et ayant une partie sur la rue Victoire, le tout avec les améliorations qui se trouvent dessus comme toutes.

Conditions—L'acquéreur se rendra responsable de la réversion d'un hypothèque de $3,300 payable le 21 janvier 1840 et la balance à un et deux ans.

4o. Deux certains lots de terre dans le faubourg Washington, dans l'îlet borné par les rues Ferdinand, Urquhart, Moralès, et la Presse à coton, lesquels lots sont désignés par les Nos. 1 et 2 sur un plan tiré le 7 Octobre 1836 par Schreiber et déposé au bureau de L. Ouvellier, N. P. Les dits lots mesurent chacun 29 pieds 7 pouces et 2 lignes de face sur la rue Ferdinand, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Ferdinand et Urquhart.

Conditions—Un et deux ans.

5o. TROIS LOTS DE TERRE—situé dans la paroisse Jefferson, faubourg Bouligny, désignés par les Nos. 3, 4 et 5 de l'Ilet No. 3 sur un plan du dit faubourg, tiré par Charles F. Zimpel, le 18 Mars 1834 et déposé au bureau de L. T. Caire N. P.; les dits lots mesurent 60 pieds, mesure américaine, de face sur la rue Tchoupitoulas sur 160 pieds de profondeur le lot No. 5, formant l'encoignure des rues Valence et Tchoupitoulas. Conditions, l'acquéreur se rendra responsable de la réversion des hypothèques suivants, savoir:

$60 27, payable le 10 avril 1840, $60 10, payable le 10 avril 1841; $100 15, payable le 10 avril 1842, $166 24, payables 10 avril 1843, la balance à un et deux ans; tous les billets donnés pour les susdits propriétés porteront hypothèque jusqu'au payment final, et endossés à la satisfaction du tuteur.

Les actes de vente pardevant E. Barnett, N. P. aux frais des acquéreurs.

17-d 23, 30 et 6, 13, 20 et 22 jr

D. McAulay, vs. ses créanciers.

PAR R. D. SYKES.

IL sera vendu, vendredi le 24 du mois janvier 1840 à midi, à l'Arcade Banks, rue Magazine; en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de district dans et pour le premier district judiciaire de la Louisiane, et sous la direction du syndic des créanciers du dit Daniel McAulay, les esclaves suivants, abandonnés par le dit McAulay, pour le bénéfice de ses créanciers.

Jim nègre	24	ans,	charretier.
Ruben mulatre	27	"	"
Carey nègre	27	"	"
Hannibal	27	"	"
Washington	28	"	"

Conditions 1, 2 et 3 ans ans de crédit, avec des billets endossés, et portant hypothèque jusqu'au payment final. L'acte de vente pardevant W. Y. Lewis N. P. aux frais des acquéreurs.

20 déc 10, 21, 23, 23 et jr.

PAR J. LEVY.

Vente de Succession.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Juge J. Bermudez, juge de la Cour des preuves, dans et pour la paroisse et la cité de la Nouvelle Orléans, daté décembre 1839, et sous la direction de Madame Angélique Jacinte Verneuille veuve, de Manie Jacobe, tutrice naturelle de ses enfants mineurs, il sera vendu à midi Samedi le 18 du mois de janvier 1840 à la Bourse de la cité, rue St. Louis, les biens, lots de terre, et esclaves suivants appartenant à la succession susdite, savoir:

UN LOT DE TERRE, encoignure Royale et Quartier, ayant 74 pieds, mesure américaine, sur la rue Royale sur 90 pieds et 6 pouces, mesure française sur la rue Quartier, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à deux étages, comprenant quatre chambres à feux au rez de chaussé et une galerie, trois chambres à feux au premier et une chambre dans le grenier. Aussi, une cuisine en briques contenant 6 chambres, bien bâtie.

UN LOT DE TERRE, situé rue Moreau entre les rues Ferdinand et du Port, Ilet No. 3, lot No. 7 ayant 33 pieds et 6 pouces de face sur la rue Moreau sur 138 pieds un pouce et 3 lignes de profondeur, avec toutes les améliorations qui sont dessus, consistant en une maison en briques à trois étages presque finie, à l'exception du platrage et d'un peu de remboursage dans les étages supérieures. Aussi une cuisine à trois étages non fini, adjacent du lot voisin par un mur de briques, et la partie sur le devant est construite selon l'ordonnance de la 3e municipalité.

DEUX LOTS DE TERRE dans la rue Champs Elysés dans le nouveau faubourg Marigny.

No. 11 et 12 dans l'Ilet 97, mesurant chacun 30 pieds de face sur 109 pieds de profondeur, mesure française.

ONZE LOTS DE TERRE—Dans le faubourg Washington, lots. Nos. de 1 à 11 de l'Ilet No. 92, entre les rues Pelopidas et Solon, mesurant 31 pieds face sur la rue Emilie, sur 109 pieds de profondeur. Aussi un titre d'intérêt sur les batture vis:

Le lot No. 21, ayant 277 pieds, 8 pouces sur les rues St. Jean Baptiste et Avide, et 341 pieds sur les rues Lesseps et France.

L'Ilet No. 22 mesure 277 pieds, 8 pouces sur les rues Avide et Prosper et 341 pieds sur les rues Lesseps et Pologne.

L'Ilet No. 23, mesure 277 pieds, 8 pouces sur les rues St. Jean Baptiste et Avide et 341 pieds sur les rues Lesseps et Pologne.

L'Ilet No. 24 ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues St. Avide et Prosper et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'Ilet No. 28, ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues Balidelle et Joséphine et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'Ilet No. 30 ayant 277 pieds et 8 pouces sur les rues Josephine et Célestine et 341 pieds sur les rues Lesseps et Pologne.

L'Ilet No. [illegible] pieds et 8 pouces sur les rues Célestine et [illegible] et 341 sur les rues France et Lesseps.

L'Ilet No. 36 ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues Libéral et Force et 341 pieds sur les rues Pologne et Lesseps.

L'Ilet No. 36, ayant 277 pieds, 8 pouces, sur les rues Libéral et Force, et 824 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'Ilet No. 37, ayant 277, pieds 8 pouces sur les rues Force et Vertu, et 341 pieds sur les rues France et Lesseps.

L'Ilet No. 38 ayant 277 pieds 8 pouces sur les rues Force et Vertu, et 824 pieds sur les rues Lesseps et Pologne.

L'Ilet No. 39, ayant 277 pieds 8 pouces sur la rue Vertu, environ 367 pieds sur la rue Lesseps, et environ 297 pieds sur la rue Pologne, et à ce qui au tout sur la propriété adjoignante.

A aussi les nègres suivants.

Nicholas, âgé de 30 ans.

Nancy, mulâtresse, 30 ans.

Mary, négresse, 50 ans.

Conditions—Les biens fonds—1/4 comptant et la balance à 6, 12, et 18 mois, avec des billets endossés à la satisfaction de la tutrice, et portant hypothèque jusqu'au payment final.

Les billets qui ne seront point payés à [illegible] porteront un intérêt de 10 pour cent par [illegible] donner le droit à l'acquéreur d'en retarder le payment.

Les esclaves seront vendus à 6, 12 et 18 mois avec des billets endossés et portant hypothèque jusqu'au parfait payment.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis Notaire Public aux frais des acquéreurs. 23 déc

VENTE PUBLIQUE D'UNE HABITATION ET DE 40 ESCLAVES DE CHOIX.

JEUDI, le 9e jour de janvier 1840, à dix heures du matin, à la requête du propriétaire, j'offrirai en vente publique et sur les lieux:

1o. Une HABITATION située dans cette paroisse et qui appartenait à Arnaud Beauvais, ayant 12 1-2 arpents de face au Mississipi, sur une profondeur de 59 arpents, contenant 737 1/2 arpents de superficie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent:

AUSSI:

40 Esclaves d'âge et de sexe différents, étant l'un des meilleurs ateliers de cette paroisse.

Deux morceaux de TERRE situés dans la paroisse de Ouest Feliciana, presque vis-à-vis l'habitation ci-dessus décrite, ayant chacun dix arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur. L'un sans améliorations et l'autre ayant quelques améliorations.

Termes—L'habitation en quatre termes égaux, d'année en année, en Mars 1841, 1842, 1843 et 1844.

La terre dans la paroisse d'Ouest Féliciana, en deux termes égaux Mars 1841 et 1842.

Les esclaves dix pour cent en mars prochain, et la balance en trois termes égaux, mars 1841, 1842 et 1843.

Les acquéreurs des dites propriétés devront fournir leurs billets avec caution solidaire et hypothèque spéciale sur les propriétés achetées, pour en assurer le paiement; l'acquéreur paiera aussi les droits de l'encanteur, ceux de l'Etat, les frais d'acte et autres dépenses de la vente.

N. B. La dite propriété sera vendue en vente privée, si application est faite avant le jour fixé pour la vente publique, savoir: à Mr. T. Ladébault, à la Pointe Coupée ou à Mr. Charles Poydras, à la Fausse Rivière. Les termes de cette vente sont $5000 comptant, et le reste en quatre termes égaux; et le tout sera vendu en bloc, si ce n'est pas vendu à l'aimiable, le tout sera vendu séparément ainsi qu'il est expliqué ci-dessus.

Pointe-Coupée, 5 Décembre 1839.

14 déc TH. J. COOLEY, juge de Paroisse.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS sous la direction de MM. Charles Genois, S. J. Peters et Edmond J. Forstall, commissaires nommés pour représenter les maire, aldermen et habitans de la ville de la Nouvelle-Orléans et John Winthrop pour représenter les Etats-Unis.

En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane j'exposerai en vente publique, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi 13 janvier 1840, à midi précis:

L'ILET DE TERRE situé entre les rues Tchoupitoulas, Magasins, Commune et Canal; ledit îlet est divisé en vingt-trois lots conformément à un plan fait par Joseph Pillé, voyer de la 2d municipalité et exposé à ladite Bourse.

Conditions de la vente.—1, 2, 3, 4, et 5 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction de la totalité des commissaires portant intérêt à raison de cinq pour cent par an et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B.—Si dans les dix jours qui suivent l'adjudication les acquéreurs d'aucun desdits lots n'ont pas fourni aux commissaires des billets endossés à satisfaction et conformément aux conditions de la vente, les commissaires se réservent le droit de déclarer l'adjudication ainsi faite à telle ou [illegible] nulle et de nul effet.

M. MARIGNY, Marshal des E. U.

Charles Genois, S. J. Peters, Edmond J. Forstall, John Winthrop, Commissaires.

Les actes de vente [illegible], aux frais des acquéreurs, seront passés par devant H. B. Cenas, notaire public. 5d—

CAFE de Rio, à vendre par G. GREEN & BRO., 26, Camp.

BANQUE DES NEGOCIANS.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1839.

LA Banque sera fermée Mercredi, 1er janvier et mercredi 8 janvier prochain, et les billets et effets dont l'échéance tombe ces jours là devront être payés la veille c'est-à-dire le 31 décembre et le 7 janvier. Les billets à escompter devront être présentés à la Banque le lundi précédent, c'est-à-dire le 30 décembre et le 6 janvier.

Par ordre

27 déc W. W. FRAZIER, Caissier.

BANQUE DES NEGOCIANS.

[illegible] L'ELECTION annuelle des directeurs de cette banque aura lieu à la banque le lundi, 6 janvier prochain, conformément aux prescriptions de la charte. W. W. FRAZIER, caissier. 27d

BANQUE DU COMMERCE.

Nlle-Orléans, 26 décembre 1839.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets et les traites échéant ces jours devront être payés la veille, et les demandes de remboursement doivent être faites le jour précédent. GEO. O. HALL, Caissier.

BANQUE DU COMMERCE.

Nlle-Orléans, 23 décembre 1839.

CETTE Banque tire sur Philadelphie, Baltimore et Louisville, GEO. O. HALL, Caissier. 23 dé

BANQUE DES CITOYENS.

Nlle Orléans 21 déc. 1839.

CETTE Banque sera fermée le 25 courant, le 1er janvier prochain. Les billets dûs ces jours là devront être payés les jours précédents et les affaires à l'escompte devront être faites les jours précédents au Bureau.

21d J. B. PERRAULT, caissier.

BUREAU D'ASSURANCE COMMERCIALE.

Nouvelle Orléans, 24 déc. 1839.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu Lundi, 6 janvier prochain, au bureau de la compagnie, No. 46, rue des Magasins. AND. C. ARMSTRONG, Secrétaire. 24d

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 23 décembre 1839.

CETTE Banque sera fermée mercredi, 25 courant et le premier et 8 janvier. Les billets dûs ces jours là devront être payés les jours précédents. Les effets à l'escompte devront être faites les mêmes jours (mardis). WM. E. LEVERICH, caissier. 21 déc

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS.

Nouvelle Orléans, 19 décembre 1839.

CETTE banque sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets et notes dûs ces jours là devront être payés les mardis avant et les effets à l'escompte présentées les mêmes jours. SAM. C. BELL, caissier. 21 déc

BANQUE DE LA BOURSE DE LA N. O.

Nlle. Orléans, 21 déc. 1839.

CETTE institution vend des traites à vue sur Philadelphie. R. BRENNAN, caissier. 21d

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, le 19 décembre 1839.

CETTE Banque sera fermée le Mercredi 25 du courant, et les 1er et 8 Janvier prochain. Les billets et autres effets dûs ces jours devront être payés la veille, et ceux destinés à l'escompte devront être offerts les Lundis précédents.

20 déc G. MILTENBERGER, caissier pro tem.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans 19 Décembre 1839.

CETTE institution sera fermée le 25 du courant et le 1er et 8 de janvier prochain; les billets dûs ces jours là devront être payés la veille. FRED. FREY, caissier. 20 d

COMPAGNIE DU GAZ ET DE BANQUE.

Nlle Orléans, 19 déc. 1839.

CETTE institution sera fermée le 25 du courant, le 1er et 8 janvier 1840. Les paiemens échéant ces jours là devront être faits les jeudis précédens. J. W. HOUSTON, caissier. 18d

BANQUE DE CARROLLTON,

Nlle. Orléans, 19 décembre 1839.

CETTE institution sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 8 de Janvier 1840. Les billets et notes dûs ces jours là seront payables les jours d'avant. JOHN NICHOLSON, Caissier. 18 dec

BANQUE DES AMELIORATION.

Nouvelle-Orléans, c. 18 Déc. 1839.

CETTE Institution sera fermée le 25 décembre courant, le 1er et le 8 janvier prochain. Les billets dûs ces jours là, devront être payés la veille. L. BERNARD, caissier. 19 déc

BANQUE DE LA CITE,

Nouvelle Orléans 18 décembre 1839.

CETTE institution sera fermée le 25 du courant, le 1er et le 8 de janvier prochain. Les billets et notes dûs ces jours là seront payables les jours précédents. Les billets devront être offerts à l'escompte les lundis précédens. R. J. PALFREY, caissier. 18d

COMPAGNIE DE LA BANQUE & BOURSE.

Nouvelle Orléans, 18 déc. 1839.

CETTE institution sera fermée le 25 du courant et le 1er et le 8 janvier prochain; les billets dûs ces jours là devront être payés la veille et les offres à l'escompte devront aussi être faites les lundis précédens. R. BRENNAN, caissier. 18d

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS—Les actionnaires sont par le présent notifiés que lundi, 6 janvier prochain, une élection aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, entre dix heures du matin et 2 heures de l'après midi, pour l'élection des directeurs qui devront servir pendant l'année prochaine. JOHN NICHOLSON, caissier. 5 déc

COMPAGNIE DE BANQUE ET DU GAZ de la Nouvelle Orléans, 1 décembre 1839.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution aura lieu à la maison de banque lundi, 6 janvier 1840, entre dix heures du matin, et 2 heures de l'après midi. Par ordre du bureau. J. W. HOUSTON, caissier. 5 d—jus 6 j.

BANQUE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nlle.-Orléans, 13 décembre 1839.

TOUS ceux qui ont des fonds dans cette institution, sont dûment notifiés, qu'il y aura lundi 6 du mois prochain, à 10 heures du matin, à la maison de la dite Banque, une assemblée, afin d'élire des directeurs pour l'année qui va commencer. Par ordre du conseil. JAMES B. HULLEN, caissier. 16 déc—2p

RECOMPENSE DE $3,000.

BANQUE DES NEGOCIANS.

Nlle. Orléans 24 décembre 1839.

UNE récompense de $3,000 est offerte pour l'appréhension du voleur qui a enlevé $22,000 dans cette banque, vers le 1er. octobre dernier. La moitié sera payée sur la preuve du vol et l'autre moitié pour le recouvrement de la somme volée, ou dans la proportion. La somme consiste en $20,000 en billets de $100, de $1000 en billets de $10 et de $1000 en billets de $5 de cette banque.—Par ordre, J. MINTURN, Président. 25 d—14

BANQUE DES AMELIORATIONS.

Nlle-Orléans, le 21 décembre 1839.

LES porteurs des certificats d'actions de cette Banque ayant transféré leurs actions et ayant négligé de rapporter les certificats qui leur avaient été délivrés—Avis est par le présent donné que les certificats dont la désignation suit ont été perdus et que l'annulation en est demandée à la Banque.

Nos. 12	délivré à T. Bertrand pour	6	actions
170	de. à T. W. Collins	10	actions
71	do. à DePouilly & Forstall	16	actions
75	do. à A. Graihe	24	actions
76	do. à A. Graihe	12	actions
77	do. à A. Graihe	12	actions
34	do. à Gendron	3	actions
79	do. à P. Gillet & co.	20	actions
132	do. à S. Légardeur	3	actions
104	do. à G. Legardeur	6	actions
121	do. à O. Leblanc	3	actions
165	do. à B. Rodriguez	10	actions
116	do. à Slocomb & co.	50	actions
173	do. à A. Salaün	12	actions
43	do. à P. Vidal	164	actions

25 déc—6e

BANQUE DES ARTISANS ET NEGOCIANS.

Nouvelle-Orléans, 9 décembre 1839.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette Banque aura lieu à la maison de la Banque, Lundi le 6 janvier prochain, entre 10 heures du matin et 3 heures de l'après midi. SAML. C. BELL, Caissier. 3 déc

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES POMPIERS DE LA NLLE-ORLEANS.

Les actionnaires de cette institution sont notifiés que le dividende de 8 pour cent déclaré le 1er octobre, sera payable, soit en personne ou à leurs représentans légaux, aujourd'hui ou après cette date. Par ordre du Bureau, 10 décembre 1839. E L TRACEY, Secrétaire. 11 déc

ARTICLES de parfumerie—Huile à la rose, [illegible] motte, lavendre, musc, et macassar, lotions, poudre à dents, beaume de colombie, eau de cologne, [illegible] et différentes autres articles, à vendre par H. CURTIUS, Apothicaire. Encoignure Tchoupitoulas et la Commune. 14 déc

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, reçu de Marseille par le Brick Laurent et Tanay et maintenant en débarquement: 150 paniers huile d'olive de la marque, Icard, en bouteilles à 1 lanches et paires de 24 onces, 50 caisses salaisons de la marque, Feuille, 40 caisses salaisons assorties de la marque, Delestang. BOUTIN GALLY & Co. 79 Toulouse. 18d

A VENDRE—Instrumens de physique, une très belle machine électrique sur un nouveau modèle, une do. plus petite, Pile galvanique, et quantité d'accessoires; le propriétaire se charge aussi de la réparation de toute espèces d'instruments en physique; pour voir les machines électriques, s'adresser à la pharmacie de Mr. Duffilo rue de Chartres, No. 140. 18 déc

VINS EAU DE VIE, etc.—Reçu par les derniers arrivages de Bordeaux et à vendre par le soussigné:

75 pipes, demi pipes et quarts; eau de vie de Cognac et champagne, 250 barriques vin rouge, diverses qualités, 2000 caisses do do blanc, 50 barils vin rouge, 50 do vinaigre qualité supérieure, 1500 paniers d'anisette, Kirsch, Curaçao et Marasquins, 200 milles bouchons en sacs de 500 chaque, 20 doux prunes choix et impériales en paubans, 50 caisses fruits à l'eau de vie, 25 do cerises do do, 25 doux fruit au naturel, 500 boites en ferblane petits pois de Rodel, 200 do do cepe à l'huile do do, 100 damejeannes vinaigre à l'Estragon, 100 paniers guignolet etc. F. JORDY, 118, Royal. 25 d—10

LES soussignés offrent en vente: une machine à vapeur de la force de 10 chevaux, cylindre de 7 5/8 pouces, 2 chaudières, boyaux, &c. complète, 200,000 briques; 16,000 do pour façades, 45 tonneaux Cumber Peach Orchard; 108 dessus de cheminé, 16 sur 18 et 18 sur 20; 1500 briques à feu; fer, pour grates, portes, rouleaux; seuils et chambranles de fenêtres de marbre. Pour voir les articles ci-dessus, s'adresser à Mr. James Waters, 89 rue Moreau, dans la troisième Municipalité. J. W. ZACHARIE, HILLMAN & Co. 23 déc 88 Douane.

TOILES—D'IRLANDE, 4/4, en'[illegible] et demi-pièces: draps, nappes, serviettes, mouchoirs, &c. W. PREHN, 56 Douane. 24 déc

263 BARILS MELASSE à vendre sur la levée en lots convenables aux acheteurs R. BRUGIER, 9 St. Louis. 24d

THE poudre à canon et impérial, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 50, Gravier. 24 déc

CAFE—81 sacs, café Havane, nouvelle récolte, en débarquement du Natchez. ABRAHAM TRIER, 34 Gravier. 24d

A VENDRE—Les étagères d'un magasin de charpente, bateaux, boîtes et hardes. S'adresser à WILLIAM S. BROWN, 86 Gravier. 24d

GENIEVRE DE HOLLANDE—30 pipes ayant droit au drawback. ED. SPRAGUE, 92 Douane. 24d

CAFE—1000 sacs café Havane, nouvelle récolte, à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville. 24d

HARENGS—150 barils, salés. ED. SPRAGUE, 92 Douane. 24d

SAVON—100 caisses à vendre par ED. SPRAGUE, 92 Douane.

CARTONNAGE—3000 cartons, à bas prix ED. SPRAGUE, 22 Douane. 24d

FROMAGE DE GOSHEN—10 [illegible] à vendre par J. B. FIELD, 73 [illegible].

RIZ—165 tierçons riz première qualité à vendre par J. A. BARELLI & CO. 61, rue [illegible].

CORDE d'Emballage—110 rouleaux [illegible] ROBERT H. WHITE.

TOILE propre pour le marché mexicain à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville. 28 déc

HABILLEMENTS A VENDRE EN GROS.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de toute sorte d'habillemens, [illegible] Son magasin est dans la rue Conti [illegible] rue Chartres; les personnes de la ville et de la campagne sont priés de [illegible] attention, aux prix modérés auxquels il offre ses objets:

Paltot en drap bleu, brun, olive, [illegible]

[illegible]

Aussi—un [illegible] d'habillemens pour les enfants; ainsi [illegible] autres articles, etc.

[illegible] ARTHUR L. LEVY, 11 Conti.

E. PREMAUX LIBRAIRE—Magasin de papier peints et de fournitures de bureaux, rue de Chartres No. 147, entre St. Louis et Toulouse.

Vient de recevoir par le navire Lafayette en dernier arrivage de France, un grand choix de papiers peints et un grand assortiment de livres et objets de fantaisie pour étrennes qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix très modérés:

Théâtre de Shakespeare	1 beau vol.	gd.	in 8o.
Fastes de Versailles				
Keepsake, Paris-Londres	1	"	"	
Le Cricket, 1 beau vol. dans un étui		1	"	"
Emotions	"	"	"	
Anemone	"	"	1	"
Simples Contes	"	"	"	"
Couronne littéraire, de Flore,	"	"	"	"
Contes de Robert, [illegible]				
Contes blancs	"	"	"	
Album des roses	"	"	"	
Navigateurs	"	"		
Langage des fleurs	"	"	"	
Auvergne et Provence	"	"	"	
Mérite des femmes	"	"	"	
Paul et Virginie illustrés	"	"	"	

Et un assortiment de livres de ce genre, œuvres complètes de Chateaubriand, Lord Byron, Reynard, Montesquieu, Lafontaine, Horace, Virgile, Beaumarchais Mmes. de Stael, Sévigné Lantier, éditions grand in-8o. de Paris, reliés avec luxe, Balzac prix du chagrin illustrée, évangiles illustrées, imitation de Jésus Christ, éditions de luxe de Paris et de Bruxelles, Dantan musée, Scribe, do. de la caricature, L. Delavigne, œuvres, E. Sue, marine française, J. Lecomte, do. do., Voltaire, Rousseau, Corneille, œuvres complètes, et tous autres livres pour étrennes; Cartonages et jouets pour enfants, Romans de tous les auteurs anciens et nouveaux, livres de prières, reliures en velours du pour et fermoires en or et argent, et ordinaire, globes célestes et terrestres, cartes géographiques et Atlas, grand assortiment de régistre, papiers pour dessins et école, papiers à lettres et fournitures de bureaux en général, à vendre en gros et en détail. Almanach pour 1840, encres de toute couleurs, tous les classiques français, éditions compactes, classiques latins-français, en 180 volumes, édition de Paris.

Papiers peint de 25 ct. à $2 le rouleau,

Bordures imitation de $1 à $2 50.

" Veloutée $3 à 4.

Livres élémentaires de tous genres, cartons pour écoliers et pour dessins, livres de droit, de médecines, Espagnols, Italiens, pièces de théâtres, anciennes et nouvelles, fonds de ciels de lits unis et à Rosaces, boites de mathématiques, plumes, crayons, couleurs, première qualité, &c. E. PREMAUX.

VINS, eau de vie, huiles etc., à vendre par le soussigné en débarquement des navires Vernon et Vaillant, 350 barriques vin rouge Montferrand, 60 do do St. Estèphe et St. Julien, 100 demi barriques do St. Estephe, 100 barils vin blanc, Sauterne et Barsac, 20 demi pipes eau de vie de cognac 4me. preuve, 60 quarts do do 3me. preuve, 2,500 caisses vin rouge St. Estephe et St. Julien, 100 do Lafitte, 220 paniers huile d'olive surfine, 40 caisses de 12 paquets prunes gros choix, 80 caisses fruits au jus assortis, fraises, framboises, et deux do patés truffés assortis, une facture de chapeaux de soie, do de chaussure pour dames, do de papeterie à bonbons, cornets en satin, boites brillantes pour étrennes, etc.

D'importation antérieure, 9 demi pipes eau de vie de cognac fine champagne, 150 caisses vins fins des crûs Chateau Margaux, Lafitte, Latour, Sauterne et 40 milliers de bouchons longs, mi-fins. TH. BARBANCEY, 6 Conti. 12d

AVIS—Nous avons formé une société sous le nom de GEO. GORMAN & co, au No. 16, rue Poydras, pour les affaires de marchandise à commission et expéditeurs.

Nlle. Orléans, 10 décembre. GEO. GORMAN, S. E. SIERRA.

Références:

McMaher, Esq. N. Orléans, Louisville.

MM. C. M. Strader & co

M. J. C. Tuckle,

MM. Strader & Gorman, Cincinnati. 16d

E. PREMAUX, 147 rue de Chartres, entre Toulouse et St. Louis.

Vient de recevoir de France et du Nord, un grand assortiment de papiers peints, de livres français, et de fournitures de bureaux, qu'il offre à vendre en gros et en détail à des prix très modérés. E. PREMAUX, 147 Chartres. 18 déc

A Vendre par les soussignés, en débarquement du navire Talma, de Bordeaux:

250 barriques vin rouge diverses qualités,

250 demi barriques vin blanc,

50 do vinaigre,

500 caisses vin rouge, diverses marques,

50 do liqueurs superfines,

50 do fruits à l'eau de vie,

800 paniers anisette,

250000 bouchons. CHS. ROYER & V LABATUT, 75, Royale. 18 dec

A VENDRE par les soussignés en gros et en détail à des prix modérés.

Chapeaux de soie de Paris dernière mode, chapeaux feutre poil ras, chapeaux de soie pour cadets, chapeaux de soie grand bord, chapeaux feutre américain, casquettes en loutre, casquettes en drap pour hommes et enfants, casquettes mérinos, chapeaux bras pour militaire, chapeaux à visages pour plantation, parapluies en soie de Paris, Berrets casquets rouges et bleus, casquettes velours pour enfants, bottes françaises, cravates satin noir unis et brochés, gants chevreux piqués, bretelles élastiques en soie, chapeaux amazones pour dames. JH. BERCIER & DUFEIL, 131 Chartres à côté la Bque. des cultiver. 19d

EN débarquement du navire Talma, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés.

2400 caisses vin différents crûs, 20 barriques vin St. Julien, 90 caisses prunes, 60 champagne, 50 barils, 50 caisses cerises à l'eau de vie, 30 do fruits assortis do, 24 paniers champagne 1re qualité, et en magasins reçus par les navires la Créole et le Vaillant: 300 barriques vin rouge différentes qualités, 50 futailles Eau de vie, 1500 paniers anisette, 25 barils vinaigre, 800 caisses vin différentes marques. A CAPDEVIELLE & Co, 19, Toulouse. 19d

BAS—Les soussignés viennent de recevoir des manufactures, 62 caisses, comprenant une superbe assortiment de bas et demi bas, pour la présente saison. WM. G. HEWES & Co, rue Natchez. 21 dec

HABILLEMENT—Un assortiment d'habillement convenable pour les campagnes et les plantations, à vendre à bas prix, par FROST & Co. 8, rue de la Douane. 21 déc

MARCHANDISES SECHES—150 balles coton écru, 30 caisses étoffes communes, 50 balles, [illegible] 60 balles de coton de Lowell, No. 1 et 2, balles coton de [illegible], 2 caisses mouchoirs de couleur, 3 caisses, [illegible] de Kentucky &c. &c. à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville.

AMIDON, [illegible] &c. &c. 75 boîtes, marinade, [illegible] ketchup tomate 30 do. champignons do. 300 boîtes olives, 300 boîtes savon, No. 1 poudre à tirer: thé impérial en boîtes de 6, et 13 livres, 150 caisses, moutarde de Londres, à vendre par J. B. FIELD, 73 Bienville. 24d

CHARBON—Charbon de Liverpool en débarquement, et à vendre [illegible] convenance pour acheteurs; s'adresser à [illegible] ALLEN PARK, Commune.

ARBRES FRUITIERS—Le soussigné vient de recevoir du Nord un grand assortiment d'arbres fruitiers, groseillers, en pêchers, cerisiers, pommiers, coignassiers, cerisiers, groseilles, framboisiers, à vendre par W. DINN, 17 Commune. 19d

NEGRES A VENDRE—Un nègre et sa femme; le nègre est âgé de 27 ans, et la femme de 21, tous deux, excellents, domestique de maison et nègres de champs, exempts des maladies et vices prévus par les lois. Aussi un nègre excellent charpentier, et un autre. Pour les conditions, s'adresser à W. S. BROWN, 86 Gravier. 14 déc

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de chaussures pour dames, souliers maroquin, souliers en fourrés, pantoufles en canevas fourrés [illegible] hommes et pour femmes, souliers de [illegible] pour enfants, chapeaux pour hommes et pour [illegible]. Le tout dans le dernier goût. J. & H. GASTINEL, [illegible] Royale et Ursulines. 11d

GENIEVRE DE HOLLANDE—10 barriques genièvre de Hollande, au magasin de la rue Bienville, ayant droit au drawback. Aussi un assortiment d'eau de vie de Dantzick; 100 rouleaux papier d'emballage, un assortiment de toile [illegible], [illegible] toiles [illegible] (Presse), à vendre par J. H. MARTINSTEIN, 132 Royale. 16d

REÇU par les derniers arrivages et en magasin de Bordeaux, un assortiment de vins de Bordeaux, de Bourgogne et de Graves, des crûs ci-après: St. Emilion, St. Estèphe Médoc, St. Julien Médoc, Haut-Brion, Château-Margaux, Château-Lafitte, Haut-Barsac, Beaune, [illegible], Sauterne. BENJ. LACOSTE, 163 Royale. 16d

M. A. CHAMPOMIER, offre ses services à ses amis et au public en général comme courtier, de toute espèce de [illegible] production en général; il espère que [illegible] longue expérience et sa connaissance des propriétés [illegible] et du commerce, voudront bien l'employer. S'adresser à l'office No. 12, rue Tchoupitoulas, au second étage, où ceux qui désireraient [illegible]. 10 déc

NOUVEL assortiment de marchandises sèches pour les habitations. Toutes de différentes grandeurs, cotonnades, mouchoirs blancs de lin, couvertures pour nègres, couvertures françaises fines, indiennes de Boston à bas prix, do de Martinique, flanelle rouge et verte, mouchoirs [illegible], toiles à draps blanches et écrues 4-4 et 4-5, Canton, chales de coton 3-4 et 4-4, [illegible] tissus de laine, [illegible] gris, [illegible] &c. [illegible] 17 [illegible] Chartres et Douane.

BOTTES, Souliers et Chapeaux de New York et de New Jersey—Le soussigné vient de recevoir par les navires Echo et Memphis, et qu'il ouvre maintenant au No. 19, rue de la Douane, un assortiment de bottes, souliers et chapeaux, des manufactures de New York et de New Jersey, qu'il offre à vendre au plus modéré de New York [illegible]

CLOUS [illegible] WHITRIDGE [illegible]

PLOMP A GROYER [illegible]

SEL—[illegible]

TAMARINS—[illegible]

[illegible]

CAFE—[illegible] à vendre par J. B. FIELD.

[illegible]

SAVON [illegible]

[illegible] LAYET & AMELUNG.

[illegible] LAYET & AMELUNG.

[illegible] 14, Poydras.

CAFE DE RIO—1000 sacs café de Rio, débarquement du navire Vitruvius, de Rio [illegible] LAYET & AMELUNG.

RIZ—[illegible] en débarquement de la goelette [illegible] LAYET & AMELUNG.

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—[illegible] toiles de Kentucky, de 44 pouces, 170 rouleaux cordes d'emballage du Kentucky en débarquement du bateau à vapeur [illegible] LAYET & AMELUNG. 30d

GRAISSE—[illegible] barillets de graisse fraîche, à vendre par LAYET & AMELUNG.

FARINE—[illegible] SAMUEL BELL, 80, Magasins. 24 d

CONFITURES à vendre par J. M. CABALLERO, 50 St. Louis. 30 d

HARENGS [illegible] EDWARD SPRAGUE, 22, rue de la Douane. 30 d

VINS—100 paniers champagne marque Ruinart, 30 qualité tout choisie. ANDREW S. BARKER, 60 1-2, rue de la Commune. 30 d

SACS en pitre—[illegible] ANDREW S. BARKER, 60 1-2, rue de la Commune. 30 d

EAU DE VIE [illegible] à vendre par Wm C TOMPKINS & Co, 66, Camp. 30d

CIGARES de la Havane—40 milliers, à vendre par Wm C TOMPKINS & Co. 66, Camp. 30 déc

CIGARES Américains—150 milliers, à vendre par Wm C TOMPKINS & Co. 66, Camp. 30 dec

SEL—900 sacs fin et commun de Liverpool, en lots au gré des acheteurs. ALEX. PARK, 91, Commune. 30 dec

SEL—5000 boisseaux des Iles Turques, en lots au gré des acheteurs. ALEX. PARK, 91, Commune. 30 d

CAFE—300 sacs vieux café des [illegible], à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 30 d

TOILE écrue pour draps [illegible] balles 4-4, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 30 dec

TOILE écrue pour draps [illegible], à vendre par W. C. TOMPKINS, 66, rue du Camp. 30 déc

HABILLEMENS FAITS—6 caisses de diverses espèces, à vendre à bas prix pour clôre un envoi, par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 30 déc

THE du Hyson—à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 30 déc

PLOMB à tirer—de différens Nos, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 30 déc

GENIEVRE de Hollande—30 pipes, marque de l'Ananas et du Poisson, à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp. 30 déc

A VENDRE—Douves en cyprès de 3 à 4 pieds de longueur, pieux pour clôture, etc. E. & S. ANDREWS, 25, Gravier. 30 déc

JAMBONS—10 boucauts cétés. ADAMS, HARTWELL & Co. 56 Poydras.

WHISKEY—30 barils. ADAMS, HARTWELL & Co. 56 Poydras. 30d

SAVON JAUNE—100 caisses à vendre par STETSON & AVERY, 60 Gravier.

FARINE—400 barils farine, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle Levée. 30 d

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 30 d

GRAISSE—300 barillets graisse, lard en feuille, de qualité supérieure, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle. Levée. 30 d

CANDELABRES—Une belle paire de Candélabres richement ornés fait adaptés à la décoration d'un salon ou d'une salle publique, à vendre par P. H. GALLWEY, 6, Conti. 30 d

1000 RAMES [illegible] ED. SPRAGUE, 22, Douane. 30 d

1000 CAISSES savon, marque Jas. Gould et D. Robbins, à vendre par ED. SPRAGUE, 22, Douane. 30d

HARENGS de Magdalene—150 barils et 150 barils salés à sec, en lots au gré des acheteurs, à vendre par ED. SPRAGUE, 22, Douane. 30 d

CLOUX—1800 barils de Boston, STETSON & AVERY, 60, Gravier. 30 d

MOUTARDE en bouteilles et en boîtes de 1-2 livre, à vendre par DAVIS & HOBART, 18, Douane. 30 déc

PLOMB—1000 saumons, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier. 30 dec

PLOMB en petites barres—70 caisses, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier. 30 déc

VIN DE SHERRY en bouteille, marque Lobo, à vendre par N F COMLY. 30 déc

GINGA bleu—36 balles ginga bleu, à bon marché, à vendre par R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville. 28 dec

GRAISSE—468 barrillets lard en feuilles nouveau, à vendre par G. DORSEY, 44, Nlle-Levée. 28 déc

EAU DE VIE—Pipes, 1/2 pipes, 1/4 de pipes de Cognac. W. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp. 28 d

FUSILS à vendre. HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville. 28 d

JAMBONS de Westphalie. HAGEDORN et CRAMER, 50 Bienville. 28d

RIZ—100 tonneaux première qualité. J. A. BARELLI, 61 Commune. 28d

CIRE [illegible] J. A. BARELLI, 61 Commune. 28d

PAPIER à envelopper—500 rames, à vendre par E. & J. ANDREWS, 25, Gravier. 28 déc

MORUE—300 caisses blanchie et choisie en débarquement du navire Elisa de Boston et à vendre par CARRERE, BABAN & Co. 11 et 12 rue St. Louis. 28 déc

GRAISSE—30 barils graisse en feuille, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier. 28 déc

CORDES—200 rouleaux corde, à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL, 26, Gravier. 28 dec

OIGNONS [illegible] à vendre par W. C. TOMPKINS & Co. 66, Camp. 28 déc

GENIEVRE—5 pipes genièvre de Hollande, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp. 28 déc

HUILE de baleine purifiée—3000 gallons, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp. 28 déc

MARCHANDISES sèches Américaines—100 ballots, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 50, Camp. 28 d

BROGUINS, Bottes et Souliers [illegible], à vendre par FROST & Co. 8, Douane. 28 d

BLANC de baleine—300 caisses à vendre par WM. G. HEWES & Co. [illegible] 28 déc

TOILES et cordes d'emballage—[illegible] à vendre par WM. G. HEWES & Co. rue Natchez.

TRAITES sur New-York à courte vue, à vendre par R. GRONING & Co.

VINS DE BORDEAUX, de 1re et de seconde classe à vendre par N. F. COMLY, 37, Camp.

SACS [illegible] à vendre par ANDREW S. BARKER, 60, rue de la Commune.

TRAITES sur New-York à 5 jours de vue à vendre par BLANCHARD & MES & Co, 26, Bienville.

FARINE—500 barils à vendre par JOSEPH LANDIS & CO. 14, rue Poydras.

JAMBONS—34 boucauts, côtés et épaules [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS & CO. 14, rue Poydras.

BŒUF—[illegible] barils de l'Ouest, à vendre par JOSEPH LANDIS & CO. 14, rue Poydras.

CHAUSSURES—Gravilles, [illegible] à vendre par DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

HUILE DE BALEINE PURIFIEE—10 tierçons [illegible] DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

WHISKEY [illegible] à vendre par JOSEPH LANDIS, 14, rue Poydras.

[illegible] HAGEDORN & CRAMER, 50 Bienville.

CAFE [illegible] HAWTHORN, 63 Gravier.

[illegible]

[illegible] PIERCE SHANNON [illegible].

CONSULTATIONS MEDICALES [illegible]

[illegible] DOCTEUR [illegible]

[illegible]

LA société de [illegible] & JAMES GRAY est dissoute [illegible] continuées à la Nouvelle [illegible] le nom de Ragan Gray & Co [illegible] procuration à W. N. Wilkinson [illegible] pendant leur absence. [illegible] Gray & Co. de New-York, 1er janvier 1840. 15 jan

MAGASIN DE SELLERIE—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de [illegible], Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les navires Alabama et Vicksburg et autres navires arrivés du Nord, un superbe assortiment de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds [illegible] un assortiment des plus complets [illegible] des articles de toutes descriptions [illegible]:

Selles et harnais et équipements de toute description.

Do do bridés pour hommes do. do.

Do do brodées pour dames do. do.

Do do [illegible] do. do.

Do do [illegible] do. do.

Do [illegible] pour enfans do. do.

Do [illegible] et pour la course do. do. do.

Brides, martingales, sangles, do. do.

Couvertures pour chevaux et épreuve do. do.

Do de [illegible] et baroucho do. do. do.

Do do gigs et à treille do. do.

Do Jockeys, postes et charrettes do. do.

Do Harnais, carosses et tendem do. do.

Do [illegible] dames et cavaliers do. do.

[illegible] pour plantations et outillage do. do.

[illegible], colliers, brides et traits de gig do. do. [illegible] pour gigs et carrosses do. do.; colliers [illegible] chaines, [illegible] et cadenas, [illegible] harnais, [illegible] de charrettes et caleches, [illegible] bridons, [illegible], et garnitures; harnais, [illegible] de cuir; peau de cochon, [illegible] de caribou et maroquin; sacs de selle de voyage; sacs de tapisse Brussel et Valence; [illegible] en cuir à caisse de fer, [illegible] à passage et plaqué pour argent; cuirs [illegible], &c. &c. &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquebots et bâtiments de [illegible] qui seront [illegible] dans l'année. Ils [illegible] les commandes de qualité supérieure et [illegible] à la ville [illegible] pendant le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

12 nov SMITH, CANTZON & CO.

CHARBON—Les soussignés viennent de recevoir de Liverpool et de Philadelphie un approvisionnement de charbon Cannell, Lehigh et Peach Mountain, de première qualité passé au crible, en barrique et en tierçons, qu'ils offrent à vendre en quantité convenable aux acheteurs, à des prix modérés.

Les ordres laissés à leur bureau No. 96, rue Bienville, au premier, seront [illegible] exécutés. B. & A. SOULE. 26 nov

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET aîné & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Lamothe, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêcher, abricotier, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et plantes d'agrément, 30,000 Mores Multicaule. S'adresser chez Mr. B. Schoenbecker, Pharmacie Mr. Martin, encoignure Vieille-Levée et Hôpital. 23 oct

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les médecins et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MEDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il tiendra constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines, et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera.

17 H. CURTIUS, apothicaire.

DEVANTURES de cheminées en marbre et granit—Le soussigné dirige maintenant à New-York la construction des objets ci-dessus dans toutes variétés et il en aura un dépôt en cette ville. Il aura aussi en main des tuiles et tous pour planchers et autres objets, dessus de tables en marbre italien et égyptien, marbres italien et du pays pour tombes et monumens, plâtre et ciment, ainsi qu'une variété d'autres articles dans sa ligne. Il sollicite pour son entière et son entière mérite une part du patronage public.

C. L. SEIXAS, 147, Douane. Entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Pendant son absence, M. Newton Richards est son agent autorisé, auquel on pourra s'adresser. 15 octobre

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 21, rue du Camp. Capital $500,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence ils sont préparés à recevoir des demandes. E L TRACY, secrétaire. 16e

J. CASTANIE, courtier—Canal street no. 48, se charge de la vente et achat de biens-fonds, marchandises, etc.; procure des fonds et en place à intérêt.

Ayant résidé à ou dans au Texas, il est parfaitement au fait de la validité des titres de terres et autres propriétés de cette république. Il se chargera de toutes les affaires qui lui seront confiées, et il peut assurer que les traductions de l'Espagnol en Anglais ou en Français.

Il ne se chargera que de la vente de ceux qui seront parfaitement en règle, ayant des correspondants compétents dans cette république. Il se chargera de toutes traductions, locations, auditions, etc.

Les Texiens qui l'honoreront de leur confiance pourront être assurés que rien de sa part ne sera épargné pour la mériter.

Il fait aussi la commission.

MANUEL BLASCO & Co., rue de Chartres no. 69, entre Bienville et Conti, offrent en vente des chapeaux de Paris de 1re qualité, et de chapeaux fabriqués par Laville & Co. à Paris, de qualité suivante:

pour hommes, en détail à $4

jeunes gens, 3

enfants, noir et gris, 2 50

Casquettes en drap pour enfants 2 et 1 50

Aussi un grand assortiment d'habillemens pour enfants, à la satisfaction des acheteurs, en drap, en casimir, en velours, en satin, tous ces articles à la dernière mode.

Un bon grand assortiment d'habillemens pour hommes, tels que:

Paletots en drap d'élaine,

Levites de drap [illegible],

Redingotes en Barrow-Cloth doublé,

Levites drap très fine [illegible] en couleur,

Gilets drap noir et en couleur,

Une très jolie assortiment de gilets de dessous de flanelle,

Ainsi que des pantalons de toutes qualités,

Cravates en satin noir et de fantaisie,

Gants en soie noir et en couleur,

Foulards en mérinos noir et en couleur,

Bretelles, chemises et parapluies,

Un assortiment général d'habillemens pour jeunes gens.

Il y a aussi en magasin ceux qui ceux pour désirer du mieux en chemises en toile unies et en jabots chemises en mérinos, tricots,

Chemises en coton tricot,

Caleçons en mérinos, do.

do. coton, do.

Tous ces articles ont été arrivés par les derniers arrivages de France et du Nord et seront vendus à des prix toujours modérés. 5déc.

A VENDRE—Bois de chauffage frêne et chêne, Bois de pin pour steam-boats, Charbon de bois et goudron, Briques du lac, Sable et Coquilles, par CHAUCHON & LEROY, Bords Carondelet, Enc. St. Claude. 30 nov

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

A Partir de Dimanche le 17 du courant, la machine Locomotive partira tous les jours, du Dépôt dans la rue des Bons Enfans pour Versailles.

De la ville à 9 h. A. M.—De Versailles à 10 h. A. M.

" 4 P. M.— " 5 P. M.

Les passagers paieront quinze cents jusqu'aux casernes et vingt-cinq cents jusqu'à Versailles.

Les personnes qui voudraient se servir du chemin de fer pour transporter du bois, des briques etc. sont priées de s'informer du prix et des conditions au bureau de la Compagnie, au Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans, ce 13 Novembre 1839.

Par ordre de la Direction, 13 nov WILLIAM FURST, secrétaire.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NLLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

Arrangemens pour l'hiver, commençant le 1er novembre 1839.

De Carrollton.				De la Nlle. Orléans.			
Char à cheval à 5 h.	A M			Char à cheval à 6 h.	A M		
Locomotive	8	"	"	Locomotive	7	"	"
"	10	"	"	"	9	"	"
"	12	"	"	"	11	"	"
"	2	P M		"	1	"	"
"	3	"	"	"	3	"	"
"	4	"	"	"	4	"	"
"	5	"	"	"	5	"	"
Char à cheval	9	"	"	Char à cheval	11	"	"

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 7 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 8 heures du soir.

Avant minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit on aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au-delà [illegible].

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 7 heures du matin. A 7 1/2 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 6 1/2 heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, on partira qu'à 9.

Les [illegible] sont particulièrement priés de ne pas [illegible] des conducteurs, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

M. VICTOR DECAUX offre en vente au public [illegible] les marchandises qu'il a choisies en France, reçu par l'Andalouse et le Sa[illegible].

HABILLEMENTS D'ENFANS.

Petits [illegible], paltot, [illegible] chemises, [illegible], gants, [illegible], collets, cravates, [illegible] chapeaux de [illegible], enfans [illegible], ainsi qu'une grande quantité de jouets d'enfants.

ARTICLES POUR DAMES.

Un bel assortiment de broderie, dentelle, cols, manchettes, blondes, manteaux en drap et mérinos, linges, [illegible], ombrelles, parapluies; aussi un assortiment de mercerie.

ARTICLES DE TAILLEUR.

Une grande variété, casimir, nouveautés, serge, soie fleurie tous qualité, satin, [illegible] et autres articles. VICTOR DECAUX, 75 Royal, entre Bienville et Conti. 9 déc

A VENDRE POUR CAUSE DE MALADIE—Mr. E. PREMAUX étant paralysé entièrement du côté droit, offre en vente le magasin de papeterie, avec tous les articles de librairie, fournitures de bureau, se composant en grande partie de marchandise nouvellement arrivée de France, et de bonne qualité; aussi [illegible] du grand bail. Ce magasin situé rue de Chartres entre la rue St-Louis et la Toulouse, est occupé par le dit, plus bas [illegible] [illegible] 147.

POUR L'INTERIEUR.

[illegible] Le bateau à vapeur d'un [illegible] ARABIAN capt. R. M. Cook, fera les voyages réguliers comme paquebot entre Indian Village et St. Martinville, partant de Indian Village, samedi jeudi et Lundi à 11 heures, a. m et de St. Martinville tous les mercredi et samedi. On trouve à bord [illegible] même. S'adresser au Indian Village ou à R. T. LAWRENCE, Nlle Orléans.

N. B. L'Arabian est bien adapté pour le voyage des Attakapas, ayant une [illegible] et grande [illegible] [illegible] par [illegible] un voyage toutes [illegible]

PAQUEBOT REGULIER POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Beaworth, est attendu à chaque jour; il fera ensuite régulièrement des voyages entre ce port et ceux ci-dessus mentionnés, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir de la hauteur, il est aussi en état de [illegible] naviguer sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BROTHER, 97, rue des Magasins. 26 nov

LIGNES DE PAQUEBOTS.

LIGNE DE PAQUEBOTS DE LOMBARD & Co., ENTRE BOSTON ET LA NOUVELLE-ORLEANS.

Les soussignés, désirant informer leurs amis et le public en général qu'ils ont pris l'agence de la ligne ci-dessus, et ils sollicitent la continuation du patronage qui leur a été accordé jusqu'à ce jour. La ligne est composé des navires suivants:

Caroline,	480	tonneaux, capt.	Lemist
Chatsdell,	480	"	"	Bend Heeren,
Greenville,	595	"	"	J. Manning,
Charleston,	375	"	"	G. Eldridge,
Columbiana,	695	"	"	G. Barker,
Cherokee,	415	"	"	D. Loring.

Les navires ci-dessus sont tous neufs, doublés et chevillés en cuivre, commandés par d'habiles marins et bien approvisionnés de tout ce qui est nécessaire.

Ces paquebots étant remorqués en remontant et en descendant le fleuve et partiront positivement aux jours annoncés. Les agents s'engagent à faire remettre les marchandises reçues pour être expédiées. Pour fret ou passage, s'adresser aux agents,

HENRY A. NORCROSS & Co. 68, rue du Camp. 6 déc

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLLE. ORLEANS ET BALTIMORE.

Cette ligne se composera des navires ci-après, lesquels ont été construits ou achetés pour faire exclusivement ces voyages, savoir:

Nouveau Navire	[illegible]	Capitaine	Adam Gray,
Navire	SEAMAN,		Nickerson,
Barque	MARY,		Myrick,
"	HAD PERRR, (nlle)		Stevens,
"	SALOMON SALTUS,		Nickerson,
Brick	ARCHITECT,		Grey.

Ces navires sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et pourront facilement monter à Baltimore pour y charger et décharger. Ils partiront aussi de ce port pour les ports dans le Chesapeake ou la rivière James, et ce fret sera expédié pour sa destination respective par Mrs. Clock & Hoge, agents pour ladite ligne à Baltimore; les frais occasionnés par les marchandises chargés à leur destination seront [illegible] le désire. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'amples provisions de la première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions les bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à G BEDFORD & BECK, 26, Bienville. 2 d

Ligne de paquebots entre New-York et la Louisiane. (Un navire part, tous les [illegible].)

La ligne est composée des navires suivans:

Navire	SHAKESPEARE	capt.	Bretton.
"	YAZOO,	"	Trask.
"	MISSISSIPI,	"	Hillard.
"	LOUISVILLE,	"	Allen.
"	HUNTSVILLE,	"	Eldridge.
"	SARATOGA,	"	Hathaway.

Tous ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau, bâtis à New-York pour cette ligne. Ils ont des chambres élégantes et confortables et sont commandés par des marins d'expérience.

Le prix du passage est fixé à $80 sans vins; ces navires seront remorqués en descendant et en remontant la rivière. Les jours de départ seront ponctuels.

Le capitaine ou les propriétaires de ces navires ne seront point responsables des bijoux, lingots, pierres précieuses, argenterie ou la casse de verre ou faïence, marbre ou granit, ni de [illegible] la rouille sur l'acier ou le fer, ou pour les paquets ou ballots qui seront mis à bord des navires, à moins qu'il en ait été pris un reconnaissement [illegible] la valeur réelle. Pour fret ou passage, s'adresser à W. R. FOSDICK & BARNES, 70, Camp. 18 nov

PAQUEBOTS ENTRE NEW-YORK ET LA NOUVELLE ORLEANS.

Cette ligne est composée des navires suivans:

FRANCIS DEPAU,	capt.	C. A. Forbes,	700 ton.
LOUISA,	"	Wm. Osborne,	580 do
MEMPHIS,	"	S. Nichols,	600 do
OCONEE,	"	R. Knight,	475 do
OCMULGEE,	"	J. Leavitt,	475 do
FRANCONIA,	"	R. Cotes,	500 do

Ces navires sont de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau, et bâtis à New York expressément pour faire les voyages ci-dessus. Il sont aussi de beaux emménagemens, pour les passagers. Ces navires seront remorqués en montant et en descendant la rivière.

Les propriétaires ou capitaines de ces navires ne seront point responsables pour les bijoux, l'argenterie ou granito ou ouvrages de terre, [illegible] seront [illegible] qui ne seront point [illegible] du bureau des agens. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY, 60, Gravier. 25 oct

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque part. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sont augmentés avec les 6 autres navires, qui seront au tous 12, ce qui permettra d'en expédier une de chaque port toutes les semaines pendant l'année, [illegible] ainsi le transport des marchandises à des prix [illegible].

YAZOO	Capitaine Trask
MISSISSIPI	Beale,
LOUISVILLE	Allen,
SARATOGA	Hathaway
HUNTSVILLE	Eldridge
SHAKESPEARE	Palmer,

Ces bâtimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New-York expressément pour cette ligne, avec des emménagemens élégants pour passagers. Le prix du passage est fixé à $80 sans vins et liqueurs. Pour toute la rivière, ces navires seront remorqués en montant et descendant [illegible] par les bateaux à vapeur.

Nul capitaine, ni les armateurs de ces bâtimens ne sont responsables pour les bijoux, argent, ou autres métaux précieux, pour le coulage des verres, faïence, marbre ou granit, ouvrages de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou acier ou pour aucun paquet ou ballot quelconque, à moins que des [illegible] plus en probable un reconnaissement régulier en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES B. HULLAN, 74, rue du Camp. 21 m

Lignes de paquebots de Lombard & Co. entre Boston et la Nlle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été expressément construite pour faire les voyages des ports ci-dessus; les navires sont d'un faible tirant d'eau convenable, ils garantissent de beaux emménagemens, et tous les efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	415 tonneaux	capitaine	D. Loring.
CAROLINA	480	"	"	R. Lemist.
CHARLESTON	375	"	"	G. Eldridge.
COLUMBIANA	625	"	"	G. Barker
CONCORDIA	605	"	"	Harding

Les navires ci-dessus sont tous neufs et de première classe, doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience et on s'engage à faire tous les [illegible] des marchandises qui seront expédiées. On [illegible] toutes sortes d'attention pour assurer le confort des passagers.

Ces paquebots seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée par les jours de départ; et si quelqu'un de ces paquebots réguliers étaient en retard, d'autres navires les remplaceront. [illegible] une portion du patronage du public. Les agens s'engagent à faire [illegible] les marchandises qui seront expédiées [illegible] par eux [illegible] mois. Pour fret ou passage, s'adresser aux agens.

Ces navires partiront sous les 1er et 15 de chaque mois. JOHN A. MERRITT, 53, rue de la Commune, près de la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises consignées à MM. A. C. Lombard & Co à Boston. 3 nov—

TAPPAN, HARDY & Co.

Marchands à commission et expéditeurs, Rue de la Nouvelle-Levée.

Aussi

Négocians en gros et en détail de produits étrangers et du pays, et de marchandises de toutes sortes, rue du Moine à Vicksburg, Miss. 21 nov—3po—3p

LEA BUNKER & Co.,

Marchands de produits à Commission. A Philadelphie.

Référence à MM. J. W. Zacharie & Co. Joseph Landis & Co. William & Lindley, Nouvelle-Orléans. m 13 1s

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.

E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.

J. I. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. I. ANDREWS, résidant à New-York.

Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans

E. L. ANDREWS, " Mobile.

19 août

SOCIETE—Les soussignés ont formé une société sous le nom de Vennard & Goddard pour les affaires de marchands à commission, dans cette ville, au no. 36, rue du Camp. M. B. VENNARD, S. GODDARD. 4 déc

PHARMACIE.

VILLE DE LAFAYETTE.

CETTE Pharmacie, bien approvisionnée [illegible] toutes DROGUES et MEDECINES reçue de France, Angleterre et du Nord, offre maintenant les avantage d'un Laboratoire que le propriétaire a établi pour rendre ses services le plus utile au public, et en exécutera avec soin les ordres dont on l'honorera.

Prescriptions remplies à toutes heures du jour et nuit. IGNACIO ROSSI, Phar. [illegible], 13 août 1839.

Ville de Lafayette, [illegible] Joséphine et Adèle. 13 a. Rue de la Levée entre Joséphine et Adèle.

BAINS DE LA BOURSE ST. LOUIS.

L'INTERRUPTION occasionné par quelques améliorations indispensables de l'établissement des bains ayant contraint de les suspendre pendant deux jours, le public est informé de nouveau qu'ils sont en pleine opération et prêt à le recevoir. [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il est transporté sa résidence au magasin ci-devant occupé par la rue Jefferson, dans la rue St. Louis No. 14, entre Chartres et Levée.

Il vient de recevoir par le navire Manchester du Havre un assortiment complet de [illegible] en cuivre et en fer battu étamé, ainsi qu'un grand article pour confiseurs, pharmaciens et autres, qu'il vendra à un prix modéré. [illegible] 2 à 300 livres, [illegible]

COUVERTURES DE LAINE [illegible] F. JORDY, 118 Royale.